



Tourcoing, le 14 mars 2025

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : Tournoi de padel – 3^{ème} édition

P.J. : Fiche de déplacement

L'ASND organise le samedi 28 juin 2025 à Palavas les flots (34) le 3^{ème} tournoi de padel.

La compétition sera organisée au club « mycenter », avenue l'abbé brocardi à Palavas les flots sur des terrains intérieurs et extérieurs durant toute la journée.

Elle est limitée à 20 équipes soit 40 participants.

1°) Conditions de participation

A – Pré-inscription

- Inscriptions en équipes (2 personnes) déjà constituées uniquement
- donner un nom à votre équipe

Par mail (adresse ci-dessous), en envoyant les noms prénoms des participants, résidence, et nom de l'équipe. Une sélection sera ensuite effectuée par le comité organisateur. Règle du premier arrivé, premier servi (sous réserve de satisfaire aux conditions ci-dessous). Les équipes sélectionnées recevront en retour deux jetons permettant à leur membre de finaliser leur inscription en ligne.

B - Conditions

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- La licence ASND 2025
- une licence fédérale d'un sport de raquette ou un certificat médical de non-contre indication à la pratique du padel ;
- une participation individuelle de 45€ à régler en ligne lors de l'inscription :
- uniquement pour les agents locaux ne bénéficiant pas du logement, une participation individuelle de 20€ à régler en ligne lors de l'inscription :

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 1^{er} juin 2025)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2025 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation. **Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

La mention de l'IBAN est obligatoire

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin pour les participants logeant avec le groupe. Le repas officiel suivi de la remise des prix est prévu le samedi soir.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés au centre de vacances IGESA au 140 avenue de l'évêché de Maguelone, 34250 Palavas les-flots. Logement de 2 ou 4 personnes.
Possibilité d'arriver dès le vendredi soir.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Antoine CHARDON, conseiller technique padel, padel@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Cyrille COHEN